



**COMMUNE
DE SALVAGNAC**

81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, vendredi quatorze avril à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. MIRAMOND Bernard, Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, M. VILLARET Bernard, Mme ADDED Régine, M. GERAUD Yves, M. SEGUIGNES Yannick, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie, Mme MASSAT Frédérique, Mme PRADIER Antoinette, M. BOULZE Bernard.

A donné procuration : M. RAYMOND Yves à M. BOULZE Bernard, M. LECOMTE Olivier à M. MIRAMOND Bernard, Mme GERMA-LOUBET Candie à Mme HUAN-JAUSSAUD Marie

Secrétaires de séance : Mme MASSAT Frédérique et M. VILLARET

PRÉALABLE

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2017.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

Madame BRUNWASSER, Maire Adjointe, chargée des finances présente les résultats budgétaires 2016 et les propositions pour 2017.

1 : Affectation des résultats 2016 des budgets de la commune et de l'assainissement
Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte de gestion visé par le comptable du trésor qui fait apparaître pour le budget principal :

- _ un excédent 2016 de la section d'investissement de : 98 754,00 €
- _ un excédent 2016 de la section de fonctionnement de : 92 527,28 €
- _ le besoin net de la section investissement estimé à : 103 622,60 € (Art. RI 1068)
- _ excédent de résultat de fonctionnement reporté de : 131 225.70 € (Art. RF 002)

Les comptes administratifs devront être votés avant le 30 juin 2017.

M. le Maire précise que le budget a été préparé sans augmentation des taux d'imposition communaux.

En 2016, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et sont restées dans l'ensemble inférieures aux prévisions budgétaires. Les recettes de fonctionnement supérieures en raison d'économies réalisées sur différents postes, grâce en particulier à la renégociation des taux d'emprunts auprès du Crédit Agricole et au montant de l'attribution de compensation versé à la communauté d'agglomération suite au transfert de compétences a été inférieure à ce qui avait été prévu. En effet, la société KPMG avait évalué notre participation à 256 000€ mais, face à une situation injuste par rapport à d'autres communes, il a été proposé une répartition plus équitable entre les différentes communes et le montant de 198 000€ a été retenu.

Au bilan financier, le fonds de roulement de la commune est de 191 400 € alors que le besoin en fonds de roulement est de 50 800€, cela permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le règlement des dépenses.

La trésorerie du bilan 2016 s'élève à 140 600€ et nous n'avons pas eu recours à de nouveaux emprunts au cours de cette année.

Pour 2017, la dotation de l'état (dotation forfaitaire) a diminué de 8 865 € mais la dotation de solidarité rurale a augmenté de 34 211€ comme la dotation nationale de péréquation qui augmente elle, de 8 254 €.

Au total, les dotations versées à la commune augmentent de 33 600€ pour un total de 340650.00 €.

Les ressources fiscales sans augmentation des taux s'élèvent à 397 967 €

Budgets primitifs 2017

Le budget de fonctionnement 2017 reconduit les mêmes règles de rigueur que celui de 2016.

Le budget d'investissement intègre un certain nombre de travaux tels que la clôture du cimetière, le mur et le portail du Jardin du Couvent, l'achat de la Guinguette et de l'équipement qui s'impose, la réfection du mur de la Place de la Victoire, la rénovation de l'ancien presbytère ou ancienne école des garçons, les travaux pour l'aménagement d'un cabinet dentaire, la traversée du village et la réparation des trottoirs de la maison de retraite à la pharmacie, la réfection d'une peinture « la toile de Dèzes » si, en parallèle, des subventions sont accordées, la création d'un appentis à la salle omnisports, la poursuite des travaux des WC publics et l'achat de divers matériels...

Vote du budget communal

Adopté à l'unanimité

La commune est toujours en zone de revitalisation rurale ce qui permet des exonérations de charges pour les entreprises qui s'y installent. Les élus en charge de l'école s'inquiètent de sa gestion par la communauté d'agglomération, et de l'absence d'interlocuteur, 3 mois ½ après le transfert. M. le Maire nous informe de l'arrivée d'un économiste pour la gestion courante des bons de commande.

M. le Maire a pris la décision de faire les travaux d'installation des sanitaires à l'école pendant les vacances de Pâques comme s'y était engagée la communauté d'agglomération. La communauté d'agglomération tardant à réagir pour que les travaux

se fassent à la date prévue, M. le Maire a jugé impératif que le gros œuvre soit réalisé, les cloisons, les 4 WC et des lavabos supplémentaires posés, la commune avançant les dépenses nécessaires.

Une nouvelle école est en projet pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal à Montgaillard. En même temps, les travaux du préau de l'école de Salvagnac seront programmés ainsi qu'un projet de cuisine centrale.

Par ailleurs, M. le Maire étudie des devis d'enterrement de containers poubelles. Un réaménagement de la mairie est envisagé et une étude sera lancée dans le courant de l'année pour un projet d'agrandissement de la salle du Conseil municipal qui servirait de salle de votes, de salle de réunion ou d'activités ouverte aux associations. M. le Maire nous informe que la communauté d'agglomération peut subventionner des projets de rénovation des cœurs de village, voirie et espace vert en particulier.

En fonction de l'évolution de l'état des finances, M. le Maire considère qu'il serait possible d'envisager le remboursement anticipé d'un prêt afin de diminuer notre endettement. Il nous rappelle que l'achat du château par la communauté d'agglomération permettra l'installation d'un pôle petite enfance (groupe scolaire maternelle, micro crèche), de la médiathèque, d'une grande salle de réunion/spectacles.

Vote des taux d'imposition : les taux sont inchangés

Taxe d'habitation : 15,72 %

Taxe du foncier bâti : 30,89 %

Taxe du foncier non bâti : 100,48 %

Adoptés à l'unanimité

Budget lotissement

M. Bernard Villaret s'est chargé de la plantation d'arbres dont des arbres fruitiers pour rendre plus agréable le lotissement actuellement bloqué par le permis de lotir qui n'est pas encore accepté.

Le budget primitif 2017 du lotissement est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 170.000 € et à 82 000 € pour la section d'investissement.

Le budget lotissement est approuvé par 13 voix pour et 2 contre.

2 voix contre

Caisse des écoles

Cette caisse n'existe plus du fait du transfert de compétence des écoles à la communauté d'agglomération mais doit être conservée sur le plan administratif pendant 3 ans.

Dépenses et recettes= 0 €

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 : La commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit élire ses membres. Pour les communes de moins de 2000 habitants un seul candidat peut se présenter. M. Bernard Miramond propose sa candidature.

Élu à l'unanimité

2 : Ancienne école des garçons : Demande d'aide financière au titre du TEPcv (Territoire

à énergie positive pour la croissance verte) à la communauté d'agglomération
Adopté à l'unanimité

3 : Proposition de vente du poids public des Barrières pour un montant de 2 000 €
Adopté à l'unanimité

La somme servira pour des travaux de réaménagement du carrefour avec un panneau d'information communale, stationnement et espace vert.

TOUR DE TABLE

1 : Mme Brunwasser Mireille :

M. Michel Martins responsable périscolaire, a donné entière satisfaction dans son travail, son investissement, ses initiatives, ses relations avec les enseignants, les élèves, les parents, le personnel périscolaire. Depuis le transfert de la compétence école à la communauté de communes puis à la communauté d'agglomération, son travail est monté en charges administratives (gestion de la cantine, multiples dossiers concernant l'école). Embauché en août 2015 pour 30h/semaine, M. Martins a demandé, en mai 2016, le réajustement de son contrat à 35h ainsi que de faire valoir son droit à bénéficier d'une bonification indiciaire dans la mesure où, responsable de 12 agents et de 150 enfants, il pouvait largement y prétendre : sans suite...

La commission enfance l'a épaulé et deux élues ont rencontré M. Bonnet qui a donné son accord, confirmé, en décembre 2016, par celui de M. Salvador alors Président de la communauté de communes : sans suite...

Interpelé à ce sujet début février en conseil de communauté d'agglomération, le président M. Paul Salvador a qualifié le dossier « d'anomalie » et a demandé au DRH, Monsieur Tranier, de le prendre en charge. A aujourd'hui : sans suite...

Avec un salaire incohérent par rapport à son travail et à ses responsabilités, avec un manque de reconnaissance et de considération, M. Martins nous quitte en fin d'année scolaire. Il a la conscience professionnelle et le respect des personnes qui l'entourent pour ne pas partir plus tôt.

2 : M. Yves Géraud :

Les anciennes jardinières ont été installées au centre du village et repeintes. Des fleurs seront plantées par les enfants mardi 18 avril dans le cadre des NAP (nouvelles activités périscolaires).

Des barquettes de géranium ont été installées aux fenêtres de la mairie. Le fleurissement du village sera complété le dimanche 21 mai par un chantier participatif (renseignement dans l'EDT 130) ; tous les habitants y sont cordialement invités dès 9h30 allées Jean Jaurès.

3 : M. Roland Balaran :

Remercie tous les employés municipaux pour leur excellent travail.

4 : M. Bernard Villaret :

A réinstallé avec Yves Géraud la bâche de la serre au jardin de l'école qui avait été emportée par les grands coups de vent cet hiver.

Les 10 et 11 juin 2017 opération départementale « Bienvenue dans mon jardin au naturel » organisé par le CPEI 81 (centre permanent des initiatives environnementales

du Tarn) avec visite de plusieurs jardins privés de la commune.

Achat prévu de totems « canisette » avec distributeur de sachets et poubelle pour les crottes de chien.

5 : Mme Antoinette Pradier :

Rappelle la nécessité de protéger les vitraux de l'église

M. le maire propose la location d'une nacelle pour placer les grilles de protection.

6 : M. Bernard Boulze :

Regrette que les lampadaires n'aient pas été sablés à nu avant d'être repeints sans remettre en cause les qualités de l'artisan peintre, pour une meilleure tenue. Il voudrait que la salle omnisports soit entretenue au niveau des boiseries extérieures et se plaint de la dégradation de l'environnement des ateliers municipaux. Il réclame les vestiaires prévus pour le personnel municipal.

M. le Maire lève la séance à 22h50